

PLAN D'ACTION 2025-2026

de la Ville de Lévis
à l'égard des
personnes
handicapées



Élaboration du plan d'action

Ce document est une production de :

La Ville de Lévis
2175 chemin du Fleuve
Lévis (Québec) G6W 7W9

En collaboration avec :

Direction de la vie communautaire – Service du développement social et communautaire
Direction des communications
Design graphique

Diffusion et accessibilité du plan

Le présent plan d'action est disponible sur le site Web de la Ville de Lévis à l'adresse suivante :

www.ville.levis.qc.ca/

Toute reproduction partielle de ce document est autorisée et conditionnelle à la mention de la source.

Demande d'information

Courriel : sociocommunautaire@ville.levis.qc.ca
Téléphone : 418 835-4995

Édition novembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

1 PRÉAMBULE 1

2 PORTRAIT DE LA VILLE DE LÉVIS ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉS 2

3 COMITÉ SUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE 3

4 CADRE LÉGAL 6

5 NOTIONS ET DÉFINITIONS 9

6 PLAN D'ACTION 2025-2026 DE LA VILLE DE LÉVIS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES..... 10

PLAN D'ACTION 2025-2026 DE LÉVIS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

1 PRÉAMBULE

Comme en témoigne le Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire, la Ville de Lévis place au cœur de ses préoccupations la qualité de vie de l'ensemble de sa population. Ce plan s'articule autour de cinq axes : la mobilité des personnes, l'habitation et le milieu de vie, le développement de quartiers à échelle humaine, l'action communautaire et la cohésion sociale ainsi que le développement et l'épanouissement des personnes.

Le Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire constitue un outil indispensable pour bâtir un milieu de vie plus inclusif et tourné vers l'avenir. Sa toile de fond repose sur un principe fondamental : faire en sorte que toutes les personnes soient reconnues comme des citoyennes et des citoyens à part entière. À cet égard, Lévis est une ville dont la diversité exige d'adapter les services municipaux aux réalités de chacun.

Portée par cette vision, la Ville est fière de présenter son nouveau Plan d'action **2025-2026** à l'égard des personnes handicapées. Ce document réaffirme l'engagement municipal à déployer les efforts nécessaires pour réduire, voire éliminer, les obstacles rencontrés par certains membres de la communauté. Lévis est également fière de contribuer au développement d'une société plus inclusive. Soulignons que plusieurs mesures prévues bénéficieront aussi à d'autres membres de la population, notamment les personnes âgées et les familles.

Le présent document expose d'abord le contexte dans lequel il s'inscrit, puis propose des définitions essentielles afin de bien comprendre les objectifs poursuivis par le Plan d'action **2025-2026** de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées.

« Une vision sans action n'est qu'un rêve. L'action sans la vision ne mène nulle part. Une vision accompagnée de l'action peut changer le monde. » Loren Eiseley

2 PORTRAIT DE LA VILLE DE LÉVIS ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉS

2.1 UNE VILLE AU SERVICE DE SA POPULATION

Ville phare de Chaudière-Appalaches, Lévis fait partie de la Communauté métropolitaine de Québec. Classée au 7^e rang des plus grandes villes du Québec, elle offre un milieu de vie parmi les plus enviables de la province grâce à un équilibre entre espaces verts et centres urbains favorables à l'épanouissement de sa population.

Orientée vers les gens, Lévis mise sur la diversité de ses milieux de vie, l'entraide et la coopération, valeurs au cœur de sa communauté.

Les principaux domaines de compétence inscrits dans les chaînes de valeurs de la Ville sont :

- Assurer les déplacements dans la ville
- Gérer la paix et le bon ordre
- Assurer la gestion des risques et la planification des secours
- Animer et soutenir la communauté
- Gérer l'urbanisme et le cadre bâti
- Fournir un environnement sain et propre
- Gérer l'eau
- Soutenir les entreprises, le tourisme et les grands événements

La structure administrative de la Ville de Lévis comporte dix-neuf (19) directions, détaillées sur le site Internet de la Ville : <https://www.ville.levis.qc.ca/la-ville/structure-administrative/>

2.2 UNE VILLE PROACTIVE QUI UTILISE SES FORCES VIVES

La Ville de Lévis s'engage à offrir un milieu de vie où toutes et tous peuvent bénéficier des mêmes services de façon autonome, peu importe leurs limitations. Pour y parvenir, elle agit collectivement afin de réduire les barrières physiques et sociales freinant la participation active et l'intégration des personnes handicapées.

Cette démarche repose sur une approche transversale mobilisant plusieurs directions municipales et une collaboration étroite avec les partenaires de la communauté. L'Office des personnes handicapées du Québec apporte également un soutien-conseil précieux, contribuant à l'amélioration continue des pratiques de la Ville en matière d'accessibilité universelle.

3 COMITÉ SUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

3.1 UN TRAVAIL DE CONCERTATION

Le mandat confié aux membres du comité consiste à consulter, étudier et formuler des recommandations au conseil municipal sur les sujets suivants :

- Les orientations et politiques relatives au mieux-être des personnes handicapées ou à mobilité réduite sur le territoire de la Ville de Lévis ;
- Les moyens nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite ;
- Les solutions proposées pour améliorer leur intégration et leur participation sociale ;
- La diffusion de l'information concernant les services offerts aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ;
- Tout autre dossier confié par le conseil de la Ville ou la Direction générale de la Ville.

En plus de ces responsabilités, les membres du comité doivent également :

- Élaborer le plan d'action ;
- Coordonner sa mise en œuvre et assurer le suivi de son application.

3.2 COMPOSITION DU COMITÉ

Coordonné par le Service du développement social et communautaire, le comité sur l’accessibilité universelle réunit autour d’une même table des représentants des directions municipales concernées ainsi que des partenaires de la communauté.

PARTENAIRES DE LA COMMUNAUTÉ

- Brittany Blais, Directrice, Maison du loisir 50+, représentante d’organismes pour les personnes âgées
- Amélie Richard, Directrice régionale, Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches
- Sébastien Mackey, Directeur planification et développement, Société de transport de Lévis

DIRECTION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

- François Bilodeau, Directeur adjoint à la vie communautaire
- Martine Cazes, Chef de service du développement social et communautaire
- Dominic Germain, Coordonnateur à la vie communautaire, Service du développement social et communautaire
- Vicky Petitclerc, Coordonnatrice à la vie communautaire, Service du développement social et communautaire
- Christian Drouin, Coordonnateur à la vie communautaire, Service Parcs et espaces verts
- Samuel Fortin, Coordonnateur à la vie communautaire, Service Sports & plein air
- Simon Auclair, Conseiller en développement social et communautaire, Service du développement social et communautaire
- Mélissa Lajoie, Conseillère en sports et plein air, Service Sports & plein air
- Chrystel De Blecker, Conseillère à la culture, Service Arts & culture
- Nathalie Morissette, Conseillère en muséologie et patrimoine, Service Arts & culture

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

- Lysandre Arseneau, Chef de service – cour municipale & greffes

DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT

- Vincent Vu, Directeur de l'approvisionnement

DIRECTION DU SERVICE DE POLICE

- Marie-Noëlle Caron, Agente d'administration,

DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DE L'INTERACTION CITOYENNE

- Olivier Laviolette, Chef de service – interaction citoyenne
- Noémie Goulet, Conseillère en gestion des communications et de la relation citoyenne

DIRECTION DE L'URBANISME

- Annie Bergeron, Conseillère en aménagement du territoire

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE

- Lysandre Arseneau, Chef de service – cour municipale & greffes
- Marlyne Turgeon, Greffière

DIRECTION DU GÉNIE

- Dominique Marceau, Chef de service - réalisation de projets de bâtiments et d'aménagements

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

- Francis Joud, Conseiller en transport et circulation

DIRECTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- Steve Larose, Chef de division – prévention

DIRECTION DE L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES

- Simon Gauthier, Coordonnateur aux biens immobiliers

DIRECTION DU GREFFE

- Marlyne Turgeon, Greffière

DIRECTION DE LA GESTION DU CAPITAL HUMAIN

- Gabrielle Morin-Harvey, Conseillère expérience candidats, Service Gestion des talents

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA PROMOTION

Josée Bilodeau, Technicienne en tourisme

4 CADRE LÉGAL

4.1 LOI SUR L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Les exigences de l'article 61.1 concernent l'obligation de produire, d'adopter et de rendre public annuellement un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Cette obligation s'applique à chaque ministère ou organisme public employant au moins 50 personnes, ainsi qu'aux municipalités de plus de 10 000 habitants, dans le secteur d'activité relevant de leurs attributions.

Le 17 décembre 2004, la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* a été adoptée par l'Assemblée nationale. Tout en conférant une impulsion nouvelle au défi social de l'intégration des personnes handicapées, cette loi accorde une importance accrue à la responsabilité de l'ensemble de la société face à ce défi.

4.2 EXIGENCES À L'ÉGARD DE L'ARTICLE 61.3 EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ ET D'APPROVISIONNEMENT

Ces exigences s'appliquent notamment lors de l'approvisionnement de biens et de services destinés aux personnes handicapées, conformément à l'article 61.3 de cette loi. Celui-ci s'énonce comme suit :

« Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte, dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées. »

4.3 EXIGENCES À L'ÉGARD DE L'ARTICLE 67 EN MATIÈRE DE TRANSPORT EN COMMUN

La Société de transport de Lévis développe et exploite un réseau de transport collectif couvrant l'ensemble du territoire lévisien. À ce titre, elle doit faire approuver, par le ministère des Transports du Québec, un plan de développement visant à assurer, dans un délai raisonnable, le transport en commun des personnes handicapées sur le territoire qu'il dessert. La Ville de Lévis collabore étroitement avec la Société de transport de Lévis afin que les infrastructures municipales soient aménagées pour faciliter leurs déplacements.

4.4 AUTRES EXIGENCES À L'ÉGARD DE L'ARTICLE 1 DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI DANS DES ORGANISMES PUBLICS

La Ville de Lévis est également assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*. L'article 1 de cette loi inclut les personnes handicapées comme groupe cible. Les programmes d'accès à l'égalité en emploi visent à contrer la discrimination et à assurer que les membres de groupes victimes de discrimination soient représentés équitablement au sein du personnel municipal. C'est la *Charte des droits et libertés de la personne* qui encadre l'application de ces programmes.

4.5 ORIENTATIONS DE LA LOI

L'article 1.4 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* donne des orientations pour guider les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes publics ou privés dans l'application des mesures prévues.

Ces orientations visent notamment à :

- **Adopter une approche globale** qui considère la personne handicapée dans son ensemble, respecte ses caractéristiques particulières et favorise le développement de ses capacités.
- **Favoriser l'autonomie** des personnes handicapées et leur participation à la prise de décisions individuelles ou collectives les concernant, ainsi qu'à la gestion des services qui leur sont offerts.
- **Donner priorité aux ressources et aux services** assurant le maintien ou le retour des personnes handicapées dans leur milieu de vie naturel.
- **Adapter le milieu aux besoins** des personnes handicapées et de leurs familles, sans discrimination ni privilège, en favorisant l'autosuffisance régionale des ressources et l'articulation des ressources locales, régionales et nationales.
- **Assurer une coordination continue** pour la gestion et la complémentarité des ressources, afin de garantir leur permanence et leur intégration maximale.
- **Viser une qualité de vie décente** pour les personnes handicapées et leurs familles, avec une participation active à la vie sociale et une protection maximale contre les facteurs de risque d'apparition de déficiences.

Ces orientations guident la Ville de Lévis non seulement dans la mise en œuvre de son plan d'action à l'égard des personnes handicapées, mais aussi dans le développement d'une approche globale visant à répondre à leurs besoins.

5 NOTIONS ET DÉFINITIONS

5.1 OBSTACLE

Un obstacle correspond à un facteur environnemental qui entrave la réalisation des habitudes de vie lorsqu'il entre en interaction avec les facteurs personnels, les déficiences, les incapacités ou d'autres caractéristiques d'une personne. Dans ce contexte, il s'agit d'intervenir sur les facteurs environnementaux afin de faciliter la réalisation des habitudes de vie. L'organisation des services municipaux agit ainsi sur plusieurs de ces facteurs.

Les principaux types d'obstacles à la participation sociale des personnes handicapées sont les suivants :

- Obstacles comportementaux
- Obstacles liés aux objets et aux technologies
- Obstacles architecturaux
- Obstacles à l'information et aux communications
- Obstacles organisationnels
- Obstacles naturels

Par ailleurs, les ministères, organismes publics, municipalités et organismes privés disposent d'un cadre de référence important pour orienter leurs efforts en matière d'accessibilité universelle. La politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, adoptée par le gouvernement du Québec en 2009, fournit des balises précieuses pour la préparation du plan d'action annuel.

Fondée sur l'égalité des droits et la participation sociale, cette politique vise à offrir aux personnes handicapées les conditions nécessaires à l'exercice des mêmes droits que ceux reconnus à l'ensemble de la population.

5.2 PERSONNES HANDICAPÉES

L'article 1 g) de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* définit une personne handicapée comme « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

6 PLAN D’ACTION 2025-2026 DE LA VILLE DE LÉVIS À L’ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

1^{ER} AXE D’INTERVENTION – LA MOBILITÉ DES PERSONNES

Objectif : Faire en sorte que chaque personne puisse utiliser les modes de transport qui conviennent à ses besoins et à sa réalité.

#	Nouveau	Obstacles à l’intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Réalisation		En continu	Responsable
						2025	2026		
1		L’utilisation de certains services municipaux en période hivernale peut comporter des obstacles pour les personnes handicapées.	S’assurer que l’accès aux services municipaux s’effectue adéquatement en période hivernale.	Sensibiliser les nouveaux employés concernant les principes de déneigement favorisant l’accès universel.	Un accès aux services municipaux sans obstacle en période hivernale.				Entretien des infrastructures
2		Il n’existe pas encore un guide commun. Les pratiques d’accessibilité peuvent varier d’un projet à l’autre.	Renforcer la cohérence et l’uniformité des interventions en matière de mobilité inclusive à Lévis.	Rédiger un cahier des mesures inclusives, tel que prévu dans la Stratégie lévisienne de sécurité routière.	Un guide commun est adopté et utilisé, les projets sont plus uniformes en matière de mobilité inclusive.				Transports et mobilité durable
3		À certaines intersections, les signaux sonores peuvent être absents ou non conformes, ce qui peut compliquer la traversée des personnes aveugles ou malvoyantes.	Favoriser une plus grande autonomie et sécurité pour les personnes aveugles ou malvoyantes lors de leurs déplacements à pied.	Mettre aux normes les équipements sonores des feux de circulation, tel que prévu dans la Stratégie lévisienne de sécurité routière.	Aux intersections prioritaires, les signaux sonores sont en place et bien réglés, pour des traversées plus faciles et sécuritaires.				Transports et mobilité durable
4		Sur certains trajets, des obstacles peuvent subsister et peuvent nuire aux déplacements.	Améliorer la sécurité et l’accessibilité des aménagements piétonniers pour tous, y compris les personnes ayant des limitations fonctionnelles.	Bonifier les aménagements piétonniers, tel que prévu dans la Stratégie lévisienne de sécurité routière.	Des chemins continus et sans obstacles sur les trajets prioritaires, pour des déplacements plus faciles et plus sûrs.				Transports et mobilité durable

#	Nouveau	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Réalisation		En continu	Responsable
						2025	2026		
5		La connaissance des obstacles peut être incomplète sur les trajets vers l'école, ce qui peut retarder les correctifs.	Assurer des trajets scolaires sécuritaires et accessibles pour tous les enfants, incluant ceux ayant des limitations fonctionnelles.	Développer la connaissance des parcours écoliers, tel que prévu dans la Stratégie lévisienne de sécurité routière.	Une carte complète des problèmes est faite et les points prioritaires sont corrigés, pour des trajets scolaires plus sécuritaires.				Transports et mobilité durable
6		Dans les écoles primaires privées, les corridors scolaires peuvent être inégaux, ce qui peut nuire à la sécurité et à l'accessibilité.	Offrir à tous les élèves des écoles primaires privées des trajets sécuritaires et accessibles, peu importe leurs capacités fonctionnelles.	Ajouter des corridors scolaires pour l'ensemble des écoles primaires privées, tel que prévu dans la Stratégie lévisienne de sécurité routière.	Trajets scolaires harmonisés, sécuritaires et sans obstacles pour les élèves des écoles primaires privées.				Transports et mobilité durable
7		Dans certaines rues de quartier, la vitesse peut rester élevée et des aménagements peuvent limiter l'accessibilité.	Concevoir des rues plus sécuritaires, accessibles et adaptées aux besoins de l'ensemble des usagers, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles.	Réaliser une analyse d'opportunité des mesures d'apaisement pour tout projet de conception de rue, tel que prévu dans la Stratégie lévisienne de sécurité routière.	Sécurité accrue des usagers, y compris les piétons, grâce à des mesures d'apaisement et à des aménagements plus accessibles.				Transports et mobilité durable
8		Le partage de la route peut parfois créer des tensions entre piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite.	Encourager une cohabitation sécuritaire et inclusive entre tous les usagers de la route.	Réaliser des interventions de sensibilisation sur le partage de la route, tel que prévu dans la Stratégie lévisienne de sécurité routière.	Cohabitation plus respectueuse et sécuritaire entre tous les usagers de la route.				Transports et mobilité durable
9		Les familles à faible revenu peuvent avoir un accès limité aux équipements de mobilité active et sécuritaire.	Favoriser l'équité d'accès aux transports actifs sécuritaires pour les familles défavorisées.	Déployer des programmes d'accès aux équipements de mobilité et de sécurité pour les familles défavorisées, tel que prévu dans la Stratégie lévisienne de sécurité routière.	Accès facilité à des équipements adaptés et sécuritaires pour les familles à faible revenu.				Transports et mobilité durable

2^E AXE D’INTERVENTION - L’HABITATION ET LE MILIEU DE VIE

Objectif : Faire en sorte que chaque personne puisse vivre dans un environnement sain et propice à une vie épanouie.

#	Nouveau	Obstacles à l’intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Réalisation		En continu	Responsable
						2025	2026		
10		L’accès à des logements abordables et adaptés pour les personnes à mobilité réduite est plus restreint.	Accroître l’accès au logement pour les personnes handicapées et celles ayant une incapacité liée à la mobilité.	Continuer d’intégrer l’accessibilité dans les critères d’analyse des projets de logements sociaux.	Plus grande disponibilité de logements sociaux abordables, accessibles ou adaptables.				Urbanisme
11		L’accès à des logements abordables et adaptés pour les personnes à mobilité réduite est plus restreint.	Accroître l’accès au logement pour les personnes handicapées et celles ayant une incapacité liée à la mobilité.	Sensibiliser les promoteurs de projets à l’accès universel lors des inspections complètes de bâtiments.	Plus grande disponibilité de logements abordables				Urbanisme
12		L’accès à des logements abordables et adaptés pour les personnes adultes ayant une déficience intellectuelle légère.	Accroître l’accès au logement pour les personnes handicapées et celles ayant une incapacité.	Soutenir la réalisation de nouveaux projets de logements sociaux ou abordables adaptés.	Plus grande disponibilité d’habitations accessibles et adaptées à des besoins particuliers.				Urbanisme
13		La présence de personnes handicapées sur le territoire doit être le plus possible documentée afin de maximiser les interventions d’urgence.	Connaître les endroits où sont situées les personnes qui ont des limitations les rendant plus vulnérables en cas de sinistre ou de catastrophe : programme Secours adapté.	Promouvoir le programme Secours adapté auprès des personnes handicapées.	Plus grande utilisation du programme.				Incendie
14		Certains programmes ou services offerts pour les personnes handicapées sont méconnus auprès de celles-ci et de leurs proches.	Faire connaître davantage le Programme d’assistance individuelle aux personnes handicapées (PAIR).	Promouvoir le Programme PAIR.	Plus grande utilisation du service.				Police

#	Nouveau	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Réalisation		En continu	Responsable
						2025	2026		
15		La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue en ce qui a trait aux aménagements requis pour favoriser leur sécurité.	Améliorer la sécurité pour les personnes à mobilité réduite,	Mise en place d'une procédure administrative de collaboration entre le CISSS et la Ville de Lévis.	Réalisation d'un plan d'action visant l'accessibilité des nouveaux projets ou l'amélioration des intersections existantes.				Transports et mobilité durable
16		L'accès à des logements abordables et adaptés pour les personnes à mobilité réduite est plus restreint.	Accroître l'accès au logement pour les personnes handicapées et celles ayant une incapacité liée à la mobilité.	Offrir aux personnes handicapées le Programme d'adaptation de domicile en collaboration avec la SHQ, le CISSS Chaudière-Appalaches et le Centre de réadaptation physique.	Plus grande disponibilité d'habitations accessibles et prolongation du maintien à domicile.				Urbanisme
17		L'absence d'une évaluation officielle indépendante peut limiter la connaissance des obstacles et la planification des améliorations.	Collaborer avec un acteur reconnu pour évaluer objectivement l'accessibilité des bâtiments municipaux, renforcer la crédibilité du plan d'action et faciliter l'information à la population.	Établir une collaboration avec des organismes spécialisés en accessibilité pour planifier l'évaluation de bâtiments municipaux, formuler des recommandations et, au besoin, amorcer un processus de certification.	Obstacles d'accessibilité des bâtiments municipaux mieux documentés par des évaluations indépendantes; priorités d'amélioration clarifiées.				DVC – Social et communautaire
18		Certains bâtiments peuvent encore présenter des obstacles d'accessibilité.	Encourager les propriétaires à corriger les obstacles en leur fournissant de l'information lors des inspections.	Sensibiliser les propriétaires aux principes d'accessibilité universelle lors des inspections complètes de bâtiments.	Amélioration progressive de l'accessibilité des bâtiments à la suite des inspections et suivis.				Incendie

3^E AXE D’INTERVENTION - LE DÉVELOPPEMENT DE QUARTIERS À ÉCHELLE HUMAINE

Objectif : Faire en sorte que chaque personne puisse développer un sentiment d'appartenance à l'égard de sa communauté et se sentir partie intégrante de celle-ci.

#	Nouveau	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Réalisation		En continu	Responsable
						2025	2026		
19		La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Permettre l'accessibilité aux parcs et installations à vocation sportive, culturelle ou communautaire.	Mettre à la disposition des personnes handicapées des toilettes accessibles dans divers lieux stratégiques identifiés (ex. : parcs et pistes cyclables) tel le quai Paquet.	Meilleure accessibilité aux parcs et pistes cyclables pour les personnes handicapées.				Entretien des infrastructures
20		Dans les achats municipaux, les principes d'accessibilité peuvent ne pas être appliqués de façon systématique.	S'assurer que les achats faits par la Ville tiennent compte des principes d'accessibilité universelle dès le début du processus.	Mettre en place des mesures pour exiger que les biens et services achetés par la Ville (ex. : mobilier, logiciels, véhicules, fournitures) respectent les principes d'accessibilité universelle, en intégrant des critères clairs dans les appels d'offres, les contrats et les pratiques d'approvisionnement.	Biens et services plus accessibles, grâce à l'intégration de critères d'accessibilité dès l'appel d'offres et dans les contrats.				Approvisionnement
21		La signalisation et l'affichage peuvent manquer de clarté pour certains usagers.	Faciliter la lecture et la compréhension de l'information pour les usagers ayant des besoins particuliers.	Lors de la conception de la signalisation et de l'affichage dynamique, intégrer les bonnes pratiques en matière d'accessibilité universelle, dans le respect des orientations du Plan directeur de signalétique de la Ville de Lévis.	Information plus lisible et compréhensible pour les personnes ayant des limitations visuelles, cognitives ou linguistiques.				DVC - Sports & plein air

4^E AXE D’INTERVENTION - L’ACTION COMMUNAUTAIRE ET LA COHÉSION SOCIALE

Objectif : Faire en sorte que chaque personne puisse bénéficier de soutien et de solutions collectives et solidaires en réponse à leurs besoins.

#	Nouveau	Obstacles à l’intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Réalisation		En continu	Responsable
						2025	2026		
22		La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Accroître la promotion et la visibilité du sport pour personnes vivant avec un handicap auprès des citoyennes et citoyens de Lévis.	Reconnaître des athlètes ayant un handicap lors du Gala annuel des athlètes de la Ville de Lévis.	Reconnaissance d’athlètes ayant un handicap lors du gala des athlètes.				DVC - Sports & plein air
23		La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Accroître la promotion et la visibilité du sport pour personnes vivant avec un handicap auprès des citoyennes et citoyens de Lévis.	Soutenir les efforts des organismes reconnus dans leurs démarches d’intégration des personnes handicapées.	Meilleure accessibilité pour les personnes handicapées.				DVC - Sports & plein air
24		La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Accroître la promotion et la visibilité du sport pour personnes vivant avec un handicap auprès des citoyennes et citoyens de Lévis.	Soutenir les ateliers d’adaptation de vélo offerts par le CISSS-CA (CRDP) pour les personnes handicapées.	Accessibilité de la pratique du vélo pour les personnes handicapées.				DVC – Social et communautaire
25		La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Accroître la promotion et la visibilité du sport pour personnes vivant avec un handicap auprès des citoyennes et citoyens de Lévis.	Soutenir les formations annuelles sur le sport adapté offertes par l’Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches (ARLPCHA).	Développement de la pratique du sport pour les personnes handicapées.				DVC – Social et communautaire
26		La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Améliorer l’accessibilité de l’offre des activités culturelles et sportives.	Effectuer une réflexion avec les organismes sportifs afin d’améliorer l’offre de services pour les personnes handicapées.	Offre d’activités sportives et récréatives plus développée.				DVC - Sports & plein air

#	Nouveau	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Réalisation		En continu	Responsable
						2025	2026		
27		De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour offert dans la communauté, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Permettre aux enfants handicapés d'avoir accès à un programme camp de jour communautaire répondant à leurs besoins.	Soutien professionnel, technique et financier aux organismes offrant du camp de jour aux enfants handicapés, notamment : PHARS-Société Grand Village-Atelier occupationnel-Association des personnes handicapées de Lévis-Patro de Lévis.	Offre de services camp de jour accessibles.				DVC – Camps de jour
28		De plus en plus de personnes handicapées participent aux activités offertes dans la communauté, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à des services communautaires adaptés et répondant à leurs besoins.	Soutien professionnel, technique et financier aux organismes œuvrant auprès des personnes handicapées, des aînés et leurs proches notamment : PHARS-Société Grand Village-Atelier occupationnel-Association des personnes handicapées de Lévis-Patro de Lévis-Maison des aînés, etc.	Offre de services communautaires accessibles.				DVC – Social et communautaire
29		La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Accroître le degré de compréhension des commissaires sur les enjeux et les besoins des personnes handicapées afin de poser les bonnes actions en vue de favoriser leur participation sociale.	Annuellement, présenter les grandes lignes du bilan et du plan d'action en accessibilité universelle.	Maintenir la préoccupation de l'accessibilité au cœur des travaux de la Commission du développement social et communautaire.				DVC – Social et communautaire
30		La loi sur l'accessibilité et les obligations de la Ville doivent être respectées.	Voir à ce que l'ensemble des directions concernées par l'accessibilité universelle participent à l'élaboration, la réalisation et la diffusion du plan d'action.	Assurer un suivi étroit du plan d'action par le comité sur l'accessibilité universelle.	Réalisation des mesures prévues au plan d'action.				DVC – Social et communautaire
31		La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Accroître le degré de compréhension du personnel concerné sur les enjeux et les besoins des personnes handicapées.	Assurer une veille stratégique sur les bonnes pratiques et programmes en matière d'accessibilité.	Les décideurs seront au fait des nouvelles tendances, façons de faire et enjeux.				DVC – Social et communautaire

#	Nouveau	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Réalisation		En continu	Responsable
						2025	2026		
32		La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Meilleure connaissance de la réalité et de l'importance de la contribution des personnes handicapées pour la communauté lévisienne.	Proclamer par le conseil de la Ville, la Semaine québécoise des personnes handicapées et la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.	Augmentation de la visibilité et inclusion des personnes handicapées dans la communauté lévisienne.				Communications
33		La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Informar les employés de la Ville des actions faites en matière d'accessibilité universelle.	Publier sur le Courant le nouveau plan d'action.	Augmenter le nombre d'employés qui connaissent l'obligation de la Ville en matière d'accès				DVC – Social et communautaire
34		Les documents juridiques municipaux peuvent être difficiles à comprendre pour une partie du public.	Favoriser une meilleure compréhension des documents à portée juridique par l'ensemble de la population.	Vérifier que les documents juridiques, les règlements municipaux et les politiques diffusés au public respectent les normes d'accessibilité à l'information, notamment en ce qui concerne la lisibilité, le vocabulaire, la structure et la clarté des formulations.	Documents plus accessibles et faciles à comprendre.				Affaires juridiques
35		Les situations d'urgence peuvent demander des options adaptées pour répondre à la diversité des besoins.	S'assurer que les personnes handicapées soient prises en compte lors des interventions d'urgence, comme les évacuations ou les situations de sécurité civile.	Adapter les interventions d'urgence pour qu'elles tiennent compte des besoins des personnes handicapées.	Procédures d'urgence adaptées et intégrées pour répondre aux besoins des personnes handicapées.				Incendie

5^E AXE D’INTERVENTION - LE DÉVELOPPEMENT ET L’ÉPANOUISSEMENT DES PERSONNES

Objectif : Faire en sorte que chaque personne puisse s'épanouir et exprimer son plein potentiel.

#	Nouveau	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Réalisation		En continu	Responsable
						2025	2026		
36		L'information sur les déplacements, la circulation et l'accès à certains bâtiments ne favorise pas la participation des personnes handicapées à l'offre de service en loisir.	Rendre disponible l'information sur l'accessibilité dans les bâtiments de la Ville étant utilisés comme des lieux de loisirs.	Maintenir l'information disponible au Centre de service à la clientèle et au Service des équipements récréatifs.	Information disponible à la population par le biais du Centre de service à la clientèle.				Communications
37		Plusieurs bâtiments municipaux offrant différentes activités ou différents services ne sont pas adaptés ou sont adaptés partiellement aux personnes handicapées.	Rendre accessibles les édifices municipaux en respectant les contraintes architecturales.	Mettre des projets au plan quinquennal d'investissements.	Meilleure accessibilité aux édifices.				Génie
38		Il peut être difficile pour une personne handicapée d'avoir accès à un emploi municipal.	Rendre plus accessible le milieu municipal en favorisant l'accueil de stagiaires et/ou par l'emploi de personnes handicapées selon la définition de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec.	Produire un sondage auprès des employés pour valider le nombre de personnes qui devraient avoir accès aux mesures du programme d'accès à l'égalité en emploi de la Ville de Lévis.	Obtention d'un portrait juste de la représentativité des personnes handicapées au sein de l'administration municipale.				Capital humain

#	Nouveau	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Réalisation		En continu	Responsable
						2025	2026		
39		Plusieurs bâtiments municipaux offrant différentes activités ou services ne sont pas adaptés ou sont adaptés partiellement aux personnes handicapées.	Rendre accessibles les édifices municipaux en respectant les contraintes architecturales.	Intégrer des éléments d'accessibilité dans les plans et devis des projets majeurs.	Meilleure accessibilité aux édifices.				Génie
40		Il peut être difficile pour une personne handicapée d'avoir accès à un emploi municipal.	Rendre plus accessible le milieu municipal en favorisant l'accueil de stagiaires et/ou par l'emploi de personnes handicapées selon la définition de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec.	Favoriser l'accueil de stagiaires ou l'embauche de personnes handicapées au sein de la Ville en collaboration avec les organismes spécialisés.	Intégration des personnes handicapées au sein des services municipaux en collaboration avec des organismes du milieu de la main-d'œuvre.				Capital humain
41		Dans les résidences pour aînés, l'accès aux livres peut être limité ou peu accessible.	Améliorer l'accès aux livres et collections du Service des bibliothèques.	Conclure des partenariats avec les organismes du milieu des aînés afin d'offrir un service de prêt dans les résidences pour aînés.	Meilleur accès à des livres pour les personnes handicapées vivant en résidence d'hébergement.				DVC - Bibliothèques
42		Les besoins et préférences en livres numériques et audio peuvent être mal connus, ce qui peut limiter l'usage des services pour certaines personnes.	Mieux connaître les besoins et adapter l'offre numérique et audio des bibliothèques à la population.	Mener un sondage auprès de la population de Lévis sur l'usage et les préférences en livres numériques et audio.	Mesurer la demande et planifier le développement de la collection numérique et audio.				DVC - Bibliothèques
43		De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Mieux informer les parents d'enfants handicapés inscrits au programme Camp de jour sur les modalités de collaboration et de fonctionnement pour faciliter l'intégration de leur enfant.	Diffuser un guide d'information destiné aux parents d'enfants handicapés intégrés au camp de jour.	Meilleure compréhension des parents des modalités à mettre en place afin de mieux intégrer les enfants.				DVC – Camps de jour

#	Nouveau	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Réalisation		En continu	Responsable
						2025	2026		
44		De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Mieux informer les parents d'enfants handicapés inscrits au programme Camp de jour sur les modalités de collaboration et de fonctionnement pour faciliter l'intégration de leur enfant.	Effectuer des appels spécifiques aux parents des enfants accompagnés par le biais des responsables pour valider la fiche des besoins.	Meilleure compréhension des parents des modalités à mettre en place pour que l'intégration de l'enfant se déroule bien.				DVC – Camps de jour
45		De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Favoriser la participation d'enfants handicapés ou ayant des besoins d'encadrement particulier au programme Camp de jour de la Ville de Lévis.	Mettre en place des mesures d'accompagnement pour les enfants handicapés qui le requièrent afin de favoriser leur intégration.	Offre de service en accompagnement (1/1 ou 1/2) visant l'intégration.				DVC – Social et communautaire
46		La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Promouvoir les principes et obligations concernant l'accessibilité universelle et l'importance de la participation de tous à une ville inclusive.	Sensibiliser les personnes et les gestionnaires sur les différents obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans le cadre des rencontres régulières des équipes.	Meilleure compréhension des obstacles et intégration des concepts d'accessibilité universelle dans la réalisation de projets dans la dispensation de services.				DVC – Social et communautaire
47		La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Promouvoir les principes et obligations concernant l'accessibilité universelle et l'importance de la participation de tous à une ville inclusive.	Informar la population sur les projets, services, équipements et infrastructures accessibles.	Meilleure connaissance de la population sur les projets, équipements et bâtiments accessibles.				Communications
48		La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Atteindre les cibles identifiées par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec.	Rendre l'information sur le site Web davantage accessible pour tous.	Meilleure accessibilité des principaux documents municipaux s'adressant aux personnes handicapées.				Communications

#	Nouveau	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Réalisation		En continu	Responsable
						2025	2026		
49		La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Promouvoir les principes et obligations concernant l'accessibilité universelle et l'importance de la participation de tous à une ville inclusive.	Présenter le bilan et le plan aux organismes pour personnes handicapées.	Diffusion auprès de la population et des personnes handicapées du bilan et du plan d'action.				Communications
50		La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	Accroître le degré de compréhension du personnel concerné sur les enjeux et les besoins des personnes handicapées afin de poser les bonnes actions en vue de favoriser leur participation sociale.	Alimenter les équipes de projets d'informations et d'outils concrets leur permettant d'intégrer et de poser les bonnes actions pour les personnes handicapées.	Mise en place de mesures répondant aux normes d'accessibilité.				DVC – Social et communautaire
51		Il n'est pas naturel de penser aux enjeux et aux besoins des personnes handicapées lors de la planification de projets ou d'actions.	Sensibiliser le personnel et les organismes aux mesures particulières inclusives à intégrer lors de leurs activités et événements.	Adopter le concept de la Carte d'accompagnement loisir pour nos lieux et activités (auparavant VATL).	Fréquentation des personnes handicapées aux activités de loisirs.				DVC – Social et communautaire
52		La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Améliorer l'accessibilité de l'offre des activités culturelles.	Poursuivre les modalités et accommodements visant l'intégration des personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers aux activités culturelles offertes directement par le Service des arts et de la culture.	Meilleure accessibilité pour les personnes handicapées.				DVC - Arts & culture
53		La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Permettre l'accessibilité aux parcs et installations à vocation sportive, culturelle ou communautaire.	Doter les parcs et les espaces verts identifiés de la Ville de matériels urbains accessibles (ex. : bancs et tables de pique-niques).	Meilleure accessibilité pour les personnes handicapées souhaitant utiliser le matériel urbain (ex. : les bancs et tables de pique-niques).				DVC – Parcs & espaces verts

#	Nouveau	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Réalisation		En continu	Responsable
						2025	2026		
54		De plus en plus d'enfants handicapés participent au camp de jour de la Ville, certaines contraintes permettant leur entière participation sont toutefois présentes.	Favoriser la participation d'enfants handicapés ou ayant des besoins d'encadrement particulier au programme Camp de jour de la Ville de Lévis.	En collaboration avec les parents, préparer l'arrivée des enfants handicapés au camp de jour par la mise en place de mesures de soutien adaptées. Actualisation annuelle de l'entente avec le CISSS-CA.	Favoriser l'accueil et l'intégration des enfants handicapés inscrits aux camps de jour de la Ville de Lévis.				DVC – Social et communautaire
55		La participation des personnes handicapées à des activités sportives, culturelles, artistiques et de loisirs est méconnue.	Favoriser la pratique sportive chez les familles des personnes handicapées.	Accepter les fauteuils roulants sur les glaces intérieures et extérieures.	Plus grande pratique sportive des familles de personnes handicapées.				DVC - Sports & plein air
56		L'information sur les déplacements, la circulation et l'accès à certains bâtiments ne favorise pas la participation des personnes handicapées à l'offre de service en loisir.	Rendre disponibles les dernières informations concernant l'accès de nos bâtiments de loisirs pour tous les citoyens.	Intégrer le volet accessibilité dans la carte interactive des terrains et équipements de loisirs.	Information disponible à la population par le biais du site Web de la Ville et meilleure accessibilité pour le Centre de service à la clientèle.				Communications
57		La réalité des personnes handicapées est parfois méconnue.	S'assurer que la Ville de Lévis offre un service inclusif lors des représentations dans des événements ou des salons.	Prévoir l'acquisition de matériel adapté pour bien répondre aux visiteurs lors des salons ou événements.	Meilleur service à la clientèle aux personnes handicapées.				Développement économique
58		Dans certains points de service, des moyens de communication accessibles peuvent être mieux indiqués ou ajoutés.	Faciliter la communication entre les personnes sourdes ou malentendantes et le personnel municipal dans les points de service.	Rendre disponibles des cartes de communication pour les personnes sourdes ou malentendantes dans les points de service.	Moyens de communication disponibles et visibles permettant d'exprimer ses besoins en autonomie.				DVC – Social et communautaire

#	Nouveau	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Réalisation		En continu	Responsable
						2025	2026		
59		Le portrait des accès dans les parcs peut être actualisé pour refléter la réalité du terrain.	Avoir un portrait clair et à jour des obstacles qui nuisent à l'accessibilité des modules de jeux et des sentiers dans les parcs municipaux.	Évaluer l'accessibilité des modules de jeux et sentiers dans les parcs municipaux, puis prioriser les aménagements correctifs selon les besoins identifiés.	Parcs et sentiers rendus plus accessibles grâce à un inventaire actualisé et à des correctifs prioritaires.				DVC – Parcs & espaces verts
60		En natation, la diversité des besoins peut nécessiter des outils et repères supplémentaires pour bien accompagner chacun.	Adapter l'enseignement de la natation afin de favoriser l'inclusion des personnes ayant des besoins particuliers.	Offrir une formation de sensibilisation et de stratégies d'adaptation aux moniteurs de natation pour adapter leurs pratiques aux participants qui vivent avec des enjeux sensoriels (ex. : TSA) et des difficultés motrices (ex. : dyspraxie).	Encadrement de natation adapté : moniteurs outillés et formés, interventions rassurantes.				DVC - Sports & plein air
61		L'offre de natation peut être ajustée pour couvrir une plus grande variété de besoins.	Comprendre les besoins en matière d'apprentissage de la natation chez les personnes vivant avec un handicap.	Initier une démarche collaborative avec les organisations lévisiennes spécialisées en accompagnement des personnes en situation de handicap, dans le but de mieux comprendre leurs réalités et explorer comment la division aquatique pourrait adapter ses services pour mieux desservir cette clientèle.	Services d'apprentissage ajustés aux besoins identifiés.				DVC - Sports & plein air
62		Le parcours d'emploi (embauche, accueil, formation) peut gagner en inclusion grâce à des aménagements supplémentaires.	Créer des conditions de travail plus inclusives pour permettre à des personnes handicapées d'être embauchées et soutenues dans leur emploi à la Ville.	Mettre en œuvre des mesures pour favoriser l'embauche, l'accueil, la formation et le maintien en emploi des personnes handicapées.	Embauche, accueil, formation et maintien en emploi plus inclusifs et durables pour les personnes handicapées.				Capital humain
63		Le niveau d'adaptation d'une bibliothèque peut varier d'un endroit à l'autre, ce qui peut parfois limiter l'accès pour certaines personnes.	Harmoniser et améliorer l'adaptation des bibliothèques, en collaboration avec des organismes spécialisés, pour mieux répondre aux besoins variés.	Développer une ou plusieurs collaborations avec des organismes spécialisés auprès de clientèles ayant un handicap intellectuel ou autre.	Dresser une liste des moyens disponibles pour offrir des services adaptés aux personnes handicapées dans les bibliothèques.				DVC - Bibliothèques

#	Nouveau	Obstacles à l'intégration	Objectifs	Mesures retenues	Résultats attendus	Réalisation		En continu	Responsable
						2025	2026		
64		La méconnaissance des obstacles dans les bibliothèques peut limiter la capacité de la Ville à planifier et réaliser des améliorations.	Obtenir un portrait clair et à jour des obstacles dans chaque bibliothèque pour mieux planifier les adaptations.	Réaliser un inventaire interne des obstacles rencontrés par les personnes à mobilité réduite à l'intérieur des bibliothèques municipales (ex. : accès, mobilier, circulation, services).	Récolter assez de données pour préparer de futures mesures d'accommodement favorisant la pleine participation des personnes handicapées.				DVC - Bibliothèques
65		L'information sur l'accessibilité des parcs peut être dispersée ou difficile à repérer, ce qui peut compliquer la planification des sorties.	Faciliter la planification des sorties en rendant l'information sur les parcs accessibles visible, simple et à jour.	Sur les réseaux sociaux de la Ville, publier de l'information au sujet des parcs accessibles aux personnes handicapées.	Meilleure utilisation des parcs accessibles par les personnes handicapées.				Communications
66		L'information sur le bilan et le plan d'action peut ne pas être largement diffusée sans la participation des médias.	Assurer une large diffusion des principaux résultats du bilan et des engagements de chaque nouveau plan d'action.	Communiquer l'évolution du plan d'action par l'entremise d'un communiqué de presse aux médias.	Diffusion élargie du bilan et du plan d'action. Compréhension accrue des résultats et des engagements de la Ville.				Communications

Pour toutes questions

Courriel : sociocommunautaire@ville.levis.qc.ca

Téléphone : 418 835-4995

